



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés engendrées par l'enseignement à distance

Question écrite n° 28318

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde alerte M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les sérieuses difficultés qu'engendre, en cette période de confinement, l'enseignement à distance et qui accentuent les inégalités sociales. Si, en cette période difficile, les équipes éducatives font preuve de réactivité, d'une formidable inventivité et d'une grande disponibilité, s'adaptant aux spécificités et aux besoins des élèves et de leurs parents, il n'en demeure pas moins que de sérieuses difficultés persistent. Ainsi, nombre de parents, qui exercent durant cette crise des professions essentielles, ne disposent pas du temps nécessaire pour aider leurs enfants. De même, certaines familles n'ont pas à leur domicile le matériel informatique adéquat permettant l'enseignement à distance. Quand bien même ce matériel serait présent, celui-ci, lorsque la connexion internet n'est pas défaillante, se voit parfois partagé entre les enfants ou avec les parents qui continuent d'exercer leur profession à distance. Enfin, certains parents ne parlent tout simplement pas la langue enseignée à l'école ou ne disposent pas des connaissances académiques suffisantes permettant d'accompagner au mieux leurs enfants. Malheureusement, ces difficultés sont la source d'effets délétères, à l'instar de stress, d'un sentiment de culpabilité et de conflits au sein des familles confinées. Si, au niveau national, 5 % à 8 % des élèves ont été « perdus » par leurs professeurs, dans les quartiers populaires ce pourcentage s'élèverait entre 25 % et 35 %. L'école à la maison accentue, par la force des choses, les inégalités sociales, déjà prégnantes dans certains départements au premier rang desquels la Seine-Saint-Denis, qui se verront aggravées par le projet de fermeture de classes à la rentrée 2020-2021. Face à cette situation, des mesures exceptionnelles et adaptées devront être prises au sortir de la période de confinement pour que le niveau et les besoins des élèves soient évalués avec précision et, le cas échéant, pour que les enfants qui n'auront pas pu avancer normalement puissent rattraper leur retard. Aussi, il lui demande de préciser les mesures qu'il entend prendre, notamment à destination des quartiers les plus défavorisés, pour que cette crise sanitaire ne donne pas naissance à une crise scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28318

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 avril 2020](#), page 2754

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)